

Réunion Bretagne le 13-03-2020

Présents¹ : Louïsette GICQUEL, Odile JOUAULT, Jeanne LUBIN, Yves et Gisèle MOIGNO, Jean-Pierre MOUTON, Gino et Madeleine PIETROBON, Anne et Gérard POUCHAIN.

Excusés : Christiane P., Jean D., Brigitte C., Éliane C., Victor et Annick G., Thérèse G., Cécile et Marcel L., Colette L., Géraldine M., Bernard D., Henri G.

Divers points ont été évoqués et discutés lors de cette réunion conviviale.

Réforme des retraites : Discussion à partir du texte de Jean D. que nous avons eu en « primeur » (voir sur le site Le Billet du 15 mars !). Les 1000 € constituant le minimum de retraite, promis dans la réforme à venir, pour les personnes ayant une carrière complète, ne concerne pour l'instant que les futurs retraités (pas d'effet rétroactif prévu). Cette somme représente le cumul de toutes les pensions : régimes de base et complémentaires. D'où l'importance de porter la question devant les sénateurs. (Cf.infra)

USM2 : pour ceux qui en bénéficie, l'URSSAF devrait rembourser les cotisations qui ont été prélevées à tort, puisqu'il s'agirait d'une « aide sociale » et non d'un complément de retraite. Cela risque de prendre plusieurs mois, mais le CA reste vigilant sur cette question.

Reçu fiscal ? : Les avocats consultés sur la question de savoir si l'APRC pouvait se prévaloir d'être une *association d'intérêt général*, ont confirmé que notre activité, consistant dans la défense de personnes relevant d'un statut particulier (article 4 de nos statuts, même dans sa nouvelle version), ne pouvait nous ouvrir le droit à reçu fiscal.

Communautés nouvelles : Actuellement, les nouveaux adhérents (une bonne dizaine) viennent de communautés nouvelles. Bien souvent, aucune cotisation n'a été versée pendant des années, voire des décennies.

Aujourd'hui, les communautés ne reçoivent une reconnaissance culturelle que si elles cotisent à la Cavimac. Ce n'a pas été toujours le cas et ne l'est toujours pas quand ces organisations passent outre cette reconnaissance : elles ne cotisent pas toujours.

Compte tenu du nombre des adhérents issus des « communautés nouvelles » à l'APRC, il semble important que ce groupe s'investisse autant que possible au C.A., d'autant qu'ils sont, majoritairement, les plus jeunes. Il serait souhaitable qu'ils se réunissent pour envisager des transferts progressifs de responsabilités et de compétences.

En ce qui concerne les communautés religieuses, il faut bien que nous ayons en tête qu'elles sont indépendantes. La CORREF ne peut pas leur donner d'ordre, seulement des avis. Ceci nous éviterait des réactions parfois inutiles car elles ne ciblent pas toujours où il convient.

La prochaine A.G., comme nous le savons désormais, elle n'aura pas lieu fin mars mais plutôt en automne, selon les possibilités d'hébergement que nous trouverons.

La date sera communiquée dès que possible.

Propositions concernant les statuts à adopter : à l'article 5 b, il serait sans doute opportun de retirer cette phrase qui concerne les sympathisants : « Ils marquent leur volonté par une participation financière ». En effet, s'ils participent financièrement, on ne voit pas pourquoi ils ne seraient pas adhérents, étant donné que la cotisation est libre (le montant décidé par l'AG étant indicatif).

Autre proposition pour l'AG à venir : examiner la possibilité de faire une réclamation commune dans le cadre de l'ESAN.

¹ Les participants à la réunion sont d'accord pour que leur nom apparaisse en clair dans ce compte rendu.

Communication : Il est important pour tout adhérent d'ouvrir les messages transmis par Assoconnect car une bonne part de notre communication passe maintenant par ce canal, d'autant que certains éprouvent encore des difficultés à accéder au site.

Il faudrait aussi réfléchir aux « mots clés » à entrer sur Internet pour arriver sur le site de l'APRC le plus rapidement possible. Pour cela, il pourrait être utile d'interroger les personnes qui cherchent des informations pour savoir quels « mots clés » elles affichent.

Lorsque des articles sont diffusés dans les journaux, il faudrait veiller à donner l'adresse de notre site APRC.

Peut-être serait-il également utile de refaire des flyers à déposer dans des endroits stratégiques comme les caisses de retraite, les maisons de la consommation, la maison des femmes... ?

Synergie, ouverture, actions communes avec d'autres structures : cette perspective « court » depuis des années à l'APRC. Mises à part les invitations réciproques aux AG, les actions restent encore peu concrètes, faute d'objectifs communs bien définis, mais cela peut évoluer !

Intervention auprès des sénateurs : voir le message du 12 mars 2020 et utiliser le modèle préparé par Michel NEBOUT pour qu'un grand nombre d'entre nous adressions aux sénateurs de nos régions le document accompagné de l'APRC info numéro 12.

Aides diverses : Fonds social de la Cavimac, Corref, etc. Beaucoup hésitent d'y avoir recours alors qu'ils pourraient y prétendre. Il vaudrait la peine de refaire une information pour rappeler cette possibilité.

Nous n'avons pas fixé de nouvelle date pour nous rencontrer, dans l'attente de retrouver une situation sanitaire normale.

Gisèle MOIGNO

Relecture : JP MOUTON, G POUCHAIN